



Association Scolaire et Parascolaire Intercommunale du Haut-Lac - ASPIHL

CONSEIL INTERCOMMUNAL

Procès-verbal n° 14 de la séance du Conseil Intercommunal de l'ASPIHL du mercredi 1^{er} octobre 2025 à 20h00 A la salle de la Rotzérane à Roche

Présidence : M. Maxime Crisinel

Sont présents : A l'appel :

17 membres présents sur 28 conseillères et conseillers assermentés.

Pour le CODIR :

M. Marc-Olivier Narbel, Président, MM. Pierre-Alain Karlen, Jean-Marc Chavannes, Fabio Lecci, Marcel Rechsteiner

Excusé : -

Ordre du jour

1. *Appel*
2. *Adoption de l'ordre du jour*
3. *Démissions-Assermentations*
4. *Adoption du procès-verbal de la séance du 18 juin 2025*
5. *Communications du bureau*
- 6 *Communication C03/2025 sur le plan d'investissements 2026-2030*
7. *Rapport et vote du préavis suivant :*
7.1 Préavis N° 02/2025, relatif au budget 2026
8. *Communications du CODIR*
9. *Divers*

M. Maxime Crisinel, Président, ouvre la séance en saluant l'Assemblée ainsi que le CODIR, emmené par M. Marc-Olivier Narbel Président du CODIR et 4 conseillers du Comité de Direction.

1. Appel

La secrétaire fait l'appel : 16 conseillères et conseillers sont présents avec le Président.

Se sont excusés : M. Edouard Bertholet, Mme Gaëlle Borloz, M. Robert Conrad, Mme Tatiana Dufaux, Mme Emilie Dufresne, Mme Audrey Ravenswaaj, Mme Sophie Robert-Nicoud, M. Jean-Daniel Zufferey.

Non excusés : M. Thomas Dubois, M. Alexandre Pastore, Mme Aurore Seydoux (démissionnaire).

Le quorum étant atteint, le Président déclare la séance ouverte.

Après l'appel, l'Assemblée se compose de 16 membres avec le Président, soit 15 votes à main levée et 16 votes à bulletin secret. Après l'arrivée de M. Studer, quelques minutes plus tard, l'assemblée se compose de 17 membres avec le Président, soit 16 votes à main levée et 16 votes à bulletin secret.



Association Scolaire et Parascolaire Intercommunale du Haut-Lac - ASPIHL

2. Adoption de l'ordre du jour

Le Président propose une modification de l'ordre du jour vu la nécessité d'élire un scrutateur au vu de l'absence de Mmes Gaëlle Borloz et Tatiana Dufaux. Il donne lecture de l'ordre du jour modifié, comme il suit :

1. *Appel*
2. *Adoption de l'ordre du jour*
3. *Nomination d'un scrutateur*
4. *Démissions-Assermentations*
5. *Adoption du procès-verbal de la séance du 18 juin 2025*
6. *Communications du bureau*
7. *Communication C03/2025 sur le plan d'investissements 2026-2030*
8. *Rapport et vote du préavis suivant :*
8.1 Préavis N° 02/2025, relatif au budget 2026
9. *Communications du CODIR*
10. *Divers*

Le Président demande si l'ordre du jour modifié appelle des remarques. Ce n'est pas le cas.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité, tel que modifié.

3. Election d'un scrutateur

Au vu de l'absence de Mme Gaëlle Borloz et Mme Tatiana Dufaux, Mme Séverine Stettler est élue scrutatrice pour cette séance.

4. Démissions – Assermentations

Le bureau, par l'intermédiaire de son vice-Président, Christian Müller, a eu connaissance du fait que Mme Aurore Seydoux aurait démissionné du Conseil Communal de Villeneuve.

Le Président lit le message de démission de Mme Aurore Seydoux, reçu par la messagerie WhatsApp. Il en prend acte tout en appelant de ses vœux une communication officielle de la part du Président du Conseil communal de Villeneuve ou de l'intéressée. En outre, il précise que la Commune de Villeneuve devra proposer un nouveau conseiller.

5. Adoption du procès-verbal de la séance du 18 juin 2025

Le Président rappelle que le procès-verbal de la séance du 18 juin 2025 a été transmis avec la convocation, par courriel du 22 septembre 2025.

Il demande à l'assemblée si quelqu'un souhaite qu'il soit procédé à sa lecture.

Il demande également si quelqu'un à des modifications ou corrections à lui apporter.

Ce n'est pas le cas.

Le procès-verbal du 18 juin 2025 est adopté à l'unanimité, tel que présenté, avec remerciement à sa rédactrice.

6. Communications du bureau

Le Président, en déplacement à l'étranger jusqu'à quelques minutes avant le début de la séance, commence par remercier le Vice-Président du Conseil Intercommunal de l'ASPIHL, Monsieur Christian Müller, qui, préalablement informé, se tenait prêt à diriger la séance.

Le Président annonce que le bureau s'est réuni le 8 septembre dernier en comité restreint principalement pour établir l'ordre du jour.



Association Scolaire et Parascolaire Intercommunale du Haut-Lac - ASPIHL

Le Président relève que passablement de préavis avaient été annoncés par le CODIR pour l'automne et relève que ceux-ci se font un peu attendre comme cela ressort de l'ordre du jour

Il évoque avoir eu l'occasion de participer aux cérémonies des promotions à Roche, y avoir prononcé un bref discours au sujet de l'ASPIHL et avoir pu profiter des festivités qui ont suivi.

Le Président rappelle que les conseillers ont été invités à la présentation du Camion-Piscine, le 6 octobre 2025 à dès 16h00 sur le parking du Collège Lac et encourage les conseillers à s'inscrire.

Finalement, il rappelle la date du prochain conseil, le 19 novembre 2025, à Roche, et annonce que les dates des Conseils pour 2026 seront confirmées sous peu, après coordination avec le CODIR et seront communiquées le 19 novembre.

7. **Communication C03/2025 sur le plan d'investissements 2026-2030**

Le Président passe par la parole au CODIR :

M. Narbel : Effectivement, comme vous l'avez constaté, nous avons repoussé certains préavis. Nous avons eu une réunion avec les syndics, les différents boursiers et municipaux par rapport au plan d'investissement. Vous n'êtes pas sans savoir qu'à l'heure actuelle la situation financière du canton n'est pas très bonne et que les communes vont devoir sûrement participer pour le redressement de ses finances. Nous avons décidé effectivement d'engager une société spécialisée, avec l'accord des syndics et des boursiers, pour faire une analyse financière concernant les communes et l'ASPIHL, sur les disponibilités financières, pour pouvoir honorer les budgets qui sont présentés. Comme vous avez pu le voir, les dépenses, les investissements et les montants sont beaucoup plus élevés que les CHF 35'000'000 qui avaient été votés à l'époque. Malheureusement, tout coûte beaucoup plus cher et des bâtiments supplémentaires ont dû être faits.

La problématique que l'on a aujourd'hui, c'est que l'on doit voir loin pour les futures années, dans les 20 et 30 ans. On a peut-être vu à l'époque, avec les CHF 35'000'000 sur un espace-temps un petit peu court et on n'a pas pris en compte l'évolution démographique de la région, qui n'est pas finie.

Tous ces préavis sont mis en suspens, pour l'instant, jusqu'à ce que on ait fait l'analyse finale, pour savoir jusqu'où les communes pourront financer le budget. Ceci déterminera, en finalité, l'avancement et la rapidité des constructions scolaires.

La salle de gym est, pour l'instant, aussi mise en stand-by, mais elle ne sera pas retardée de plus de quatre ou cinq mois.

Pour les autres projets, il ne sera pas possible de présenter d'autre préavis avant la fin de l'analyse financière. Celle-ci devrait durer encore 6 à 8 mois. Donc très peu de préavis seront présentés dans ces prochains mois.

Pour la séance du mois de novembre, on pensait la conserver, si vous êtes d'accord, parce qu'on pensait vous faire découvrir certaines personnes qui travaillent en collaboration avec l'ASPIHL, comme la Conseillère Ecole-Famille, peut-être le nouvel employé responsable technique que nous avons engagé, la Direction des écoles. Ces derniers pourront vous faire aussi des retours par rapport à ce qu'on a pu faire pendant l'année et des projections.

La Direction des écoles est satisfaite du travail qui est effectué par l'ASPIHL.

Si vous avez des questions par rapport au Plan des dépenses et des investissements, M. Rechsteiner pourra vous répondre.

La discussion est ouverte aux questions

- Pas de question

8. **Rapport et vote des préavis suivants :**

8.1 Préavis N° 02/2025, relatif au Budget 2026

Le Président rappelle que le préavis date du 22 août 2025, que la COGEF s'est réunie le 9 septembre et qu'un rapport a été établi le 20 septembre 2025. Il précise que la rapport a été transmis par courriel, avant la séance. Enfin, il donne la parole au rapporteur de la Commission, puis au CODIR.

- **M. Paulo Teixeira** de la COGEF, rapporteur, donne lecture du rapport de la Commission.

Le Président propose d'entamer l'examen par les annexes et ensuite de parcourir le budget page par page et point par point :

Annexe - Valeurs des bâtiments scolaires :



Association Scolaire et Parascolaire Intercommunale du Haut-Lac - ASPIHL

- Pas de remarques.

Annexe - Répartition à 2 composantes :

- Pas de remarques.

Annexe - Clé de répartition :

- Pas de remarques.

Budget 2026 :

5001 Prestations parascolaires : le point 5001.3011.00 Traitements

- **M. Weber** : Les 250'000 francs de traitements sont passés à 400'000 francs. Est-ce que vous avez établi un cahier des charges pour le futur employé ?
- **M. Narbel** : On a établi un cahier des charges qui a dû être un peu modifié et on le reçoit demain.
- **M. Weber** : Sur les 150'000 francs d'augmentation, il y a les parts de réserve pour une secrétaire et un employé, puis quelle est cette part ? Est-ce que cette personne est à 100% ? Et qu'elle est la part de salaire sur les 150'000 frs ?
- **M. Narbel** : Je pense que la grosse question c'est qu'en 2025, on était à 250'000 francs, puis on passe à 400'00 francs et c'est difficile de comprendre pourquoi il y a cette augmentation par rapport au salaire d'avant.
- **M. Weber** : C'est 150% pour 3 personnes et est-ce qu'elles travaillent à 100% ?
- **M. Narbel** : Initialement, 250'000 francs étaient prévus pour un responsable technique et une secrétaire. Actuellement, la masse salariale s'élève à 52'000 francs, en plus des 104'000 francs pour le nouveau responsable technique. Ce dernier souhaite prendre cinq jours de congé pour ses obligations de pompier, mais comme les autres employés doivent travailler plus pour combler les vacances, on a décidé qu'il ferait la même chose. Malgré cela, il est engagé à 100 %.
- **M. Weber** : Les deux autres personnes ne sont pas connues ?
- **M. Narbel** : Non, elles ne sont pas connues. On va aller dans votre sens parce que je sais que le salaire représentera une question, mais il a diminué.

Après avoir passé en revue tous les postes du budget, le Président donne la parole au CODIR pour d'éventuels compléments.

- pas de remarques.

La discussion est ouverte aux questions :

- **M. Weber** : Le nouveau programme de comptabilité, est-ce que ça ne serait pas possible de le partager avec les autres communes, étant donné qu'il est coûteux ?
- **M. Narbel** : Alors, je dirais sincèrement que c'est Mme Maliqi, boursière, qui a fait des recherches, des programmes adaptés pour MCH2. On espérait que l'actuel puisse toujours satisfaire aux besoins car il est très bon marché, mais il s'avère qu'il n'y a pas la possibilité de faire des transferts, etc. Les collaboratrices de l'ASPIHL ont approché les communes, effectivement, pour savoir avec quel programme elles travaillaient, mais je ne crois pas qu'elles ont fait la demande de savoir si, légalement, on peut partager des licences avec une commune qui posséderait déjà un logiciel.
- **M. Weber** : Dans mon entreprise, nous avons un logiciel qui peut être utilisé par 2 entreprises.
- **M. Narbel** : Nous avons choisi de ne pas influencer le choix d'un programme. Il est important qu'il convienne aux personnes qui l'utiliseront. Je trouve le coût du programme exorbitant. Il existe une alternative moins chère, mais celle-ci est jugée moins conviviale.
- **M. Weber** : Le prix d'achat est une chose, mais après c'est 20'000 francs par année.
- **M. Narbel** : Effectivement, si légalement on a le droit de partager un programme avec une commune, je ne pense pas que les communes seraient contre.
- **M. Studer** : Etant en charge de l'informatique dans ma commune, j'ai le sentiment que les vendeurs de ces programmes savent qu'ils ont un marché captif. Ils vont vous donner le droit d'utiliser le même programme, la même machine, mais vous allez payer quand même la licence.
- **M. Daenzer** : Je n'ai pas retrouvé le chiffre dans le budget, donc je vais me référer au rapport de la



Association Scolaire et Parascolaire Intercommunale du Haut-Lac - ASPIHL

commission de gestion et de finance. Le chiffre qui m'interpelle, c'est le salaire du concierge de juin à décembre qui est de 32'500 francs, c'est-à-dire 65'000 francs par année. Ça correspond à quoi ?

- **M. Teixeira** : Nous avions reçu un tableau de Mme Maliqi avec le montant de juin à décembre, mais je ne savais pas comment intégrer ce tableau au rapport de la COGEF. Mais je peux vous le transmettre.
- **M. Narbel** : C'est une discussion qu'on a en ce moment, pour le nouveau collège, pour un nouveau concierge. C'est un salaire de concierge de 32'500 francs de juin à décembre. On n'a encore pas la certitude de travailler avec un concierge. On regarde aussi avec des entreprises de nettoyage.

Le montant dont il est question représente l'engagement d'un concierge de juin à décembre pour le collège Ecublens de 9 classes.
- **M. Daenzer** : Effectivement, le montant paraissait un petit peu « léger » pour l'unique local dont dispose à ce jour l'ASPIHL.
- **M. Narbel** : Il est clair qu'on a reçu déjà une offre pour se faire une idée du montant du coût de nettoyage par une entreprise. C'est nettement moins cher, il n'y a pas de vacances, il n'y a pas de maladies, il n'y a pas de produits à acheter. Si c'est mal nettoyé, on téléphone, ils reviennent et c'est nettement moins cher que l'engagement d'une personne.

On est encore en train de réfléchir à ce qu'on va faire.
Le montant qui est prévu pour un concierge est tout proche du montant du devis reçu par une entreprise.
- **M. Daenzer** : Si j'ai bien compris, quand l'ASPIHL devient propriétaire d'un bâtiment, les frais de conciergerie sont à la charge l'ASPIHL, ce qui me paraît logique. Mais les autres frais de conciergerie restent facturés en fait par la commune de Villeneuve ou la commune de Noville ?
- **M. Reschsteiner** : Pour l'instant, le but c'est que l'ASPIHL reprenne tout ce fonctionnement-là. Dans les salaires, on a aussi les collèges et la partie nettoyage qui est prévue pour la conciergerie.
- **M. Daenzer** : A propos des employés communaux, aujourd'hui, j'avais déjà regardé ça il y a 3-4 ans en arrière, en disant qu'on va faire le passage d'employés communaux à Villeneuve et puis ils vont devenir des employés de l'ASPIHL. À mon avis, ça ne va pas être simple.
- **M. Reschsteiner** : Ça va être une transition. On est en train de regarder et ça ne va pas être simple. Le but, c'est de ne pas les licencier.
- **M. Daenzer** : A l'époque on m'avait répondu "aucun souci". Parce qu'ils ne seront plus employés communaux, ils seront employés de l'ASPIHL, ce n'est pas tout à fait la même chose.
- **M. Narbel** : Avec un règlement du personnel qui est moins favorable, cela va être effectivement un problème. C'est pour ça qu'on réfléchit sur le premier bâtiment, peut-être à une autre solution. C'est vrai qu'on doit encore regarder aussi avec la clé Willi, que les participations au nettoyage soient répertoriées dans les déductions qui sont faites sur chaque commune.
- **M. Teixeira** : Pour les 32'500 francs, c'était une réserve. Pour les 150'000 francs en plus, c'était le nouveau responsable technique ainsi qu'une réserve pour un secrétaire et un concierge pour le nouveau bâtiment Ecublens.
- **M. Weber** : Pourquoi 104 WIFI ? C'est beaucoup, c'est une couverture qui me paraît importante et puis il n'y a pas de réseau filaire ?
- **M. Narbel** : C'est les bornes WIFI qu'on doit changer. Maintenant, tout le monde travaille avec son téléphone et sa tablette. C'est le canton qui exige les bornes WIFI.
- **M. Lecci** : Tous les enseignants travaillent avec des tablettes connectées WIFI. Une enseignante dans cette assemblée peut confirmer nos dires. C'est extrêmement coûteux parce qu'il y a beaucoup de bornes et il faut que le réseau soit vraiment optimal pour qu'ils puissent vraiment bien travailler dessus.
- **Mme Bertholet** : Oui, le WIFI est extrêmement important pour les enseignants et pour les élèves.
- **M. Narbel** : Pour finaliser, on a décidé de les changer après huit ans car ils deviennent un peu désuets donc on a eu une offre pour refaire le parc complet et puis on a une aide financière du Canton.
- **M. Chavannes** : Une petite précision, juste, comme le Président l'a dit, ces bornes nous sont aussi imposées par le Canton. Il n'y a pas seulement la borne à mettre, mais il y avait aussi toute la problématique de tirer l'électricité dans toutes les classes, ce qui n'était pas prévu à l'époque. Ce représente un coût élevé en tout cas pour Villeneuve et Roche.

C'est programmé comme pour tout, donc après ces 7-8 ans, il faut renouveler le parc et nous n'avons pas trop le choix.



Association Scolaire et Parascolaire Intercommunale du Haut-Lac - ASPIHL

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote du préavis.

Le Président lit les conclusions avant le vote :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASPIHL
VU le préavis N° 02/2025, relatif au budget 2026
OUÏ le rapport de la Commission chargée de son étude ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour.

DECIDE

1. D'approuver le budget pour l'année 2026 présentant les résultats suivants :

Un total de revenus de CHF 6'441'429.00

Un total de charges de CHF 6'441'429.00.

Le préavis est accepté à l'unanimité.

9. Communications du CODIR

Le Président donne la parole au CODIR pour ses communications.

- **M. Narbel** : Une communication va être transmise sur les événements qui se sont passés pour que vous puissiez rapporter dans vos conseils communaux ou généraux.
Les demandes de devis concernant les transports privés pour les 1P et 2P ont été envoyées. Pour le moment nous n'avons pas encore eu de réponses.
- **M. Lecci** : Dès l'année 2026-2027, il n'y aura plus de patrouilleurs enfants et ce ne seront que des adultes qui officieront.

10. Divers

Le Président donne la parole aux Conseillers pour les divers :

- **Mme Ziörjen** présente un divers au sujet des transports scolaires. Celui-ci étant rédigé, elle en a transmis ensuite un exemplaire au Bureau. Par simplification, celui-ci est censé reproduit ci-après. Il est annexé au présent procès-verbal.

Par simplification également, les prises de positions des différents intervenants, sur ce divers, sont résumées ci-après :

- **M. Narbel** constate que les problèmes de bus sont récurrents et les solutions sont toujours les mêmes. Les prix seraient beaucoup plus élevés avec des transports privés. En plus les élèves perdraient leur pass mobilis. Des solutions seront étudiées et présentées au Conseil. A côté de cela, les parents ont la possibilité de s'organiser pour des transports privés. Sur la question de la responsabilité, les transports publics privilégient l'impératif d'arriver à l'heure pour assurer les correspondances. La mise en place d'une application ou d'un moyen de communication pose problèmes vu l'impossibilité pour les chauffeurs de les utiliser. Sur la surveillance, une personne avec « gilet-jaune » est présente et fait des rapports. Des suspensions de titre de transport sont envisagées. Elles trouveraient leur limite dans la possibilité pour les parents de contourner la suspension en payant des billets puisqu'il s'agit de transports publics. Une réponse officielle sera faite au nom du CODIR.
- **M. Lecci** confirme que les horaires CFF doivent être respectés mais que Mme Tileva est mise au courant en cas de retard et vient sur place le cas échéant. En théorie, les enfants devrait se responsabiliser et prendre le bon bus. A une reprise, il y a eu un gros retard et des enfants ont dû prendre le bus d'après, ce qui était une situation exceptionnelle, pour laquelle il s'est déplacé même si ce n'est pas son rôle. Il est très difficile de trouver une personne disposée à intervenir seulement deux fois une demi-heure à midi. Les « gilets jaunes » représentent un projet pilote. En ce qui concerne le deuxième bus de Chessel, il tournerait quasiment à vide. C'est pour cette raison, et pour des questions d'horaires qu'il part de Crebelley et fait le trajet normal.



Association Scolaire et Parascolaire Intercommunale du Haut-Lac - ASPIHL

- **M. Narbel** évoque que le projet des « gilets jaunes » existe dans d'autres communes. L'idée serait d'engager des gens avec une formation et qui sont assermentés de manière à pouvoir vraiment agir. Cela a été pratiqué notamment à Avenches, en moyen d'une société spécialisée, qui coûte assez cher. Il en va donc aussi de la responsabilité de parents, qui doivent, dans une certaine mesure, prendre la problématique en main.
- **M. Chavannes** donne une précision en ce sens qu'il est très difficile de trouver du personnel, que ce soit s'agissant des patrouilleurs, des bus ou de la cantine. A défaut de volontaires ou retraités pour des missions ponctuelles, il sera nécessaire de faire appel à des entreprises spécialisées, avec des coûts importants. Pour lui, c'est une question de société.
- **M. Müller** évoque la rencontre de son fils avec les « gilets jaunes » comme ayant été marquante et juge donc cette présence utile. Il évoque aussi participer à titre professionnel à une enquête des TPC et, dans ce cadre, avoir parcouru tout le réseau pour enquête sur les types de titres de transports. Il témoigne de plusieurs problématiques s'agissant de l'organisation des TPC. D'abord, tout le transport scolaire est reporté sur le transport public. Ensuite, les véhicules parcourent beaucoup de kilomètres à vide car c'est extrêmement difficile de concilier tous les intérêts en jeu. Enfin, il juge un peu léger la réponse consistant à responsabiliser les parents, en ce sens que le réseau de transport public subventionné devrait pouvoir répondre à la demande. En résumé, la problématique est quand même très compliquée pour les transporteurs et le problème est généralisé.
- **M. Daenzer** rappelle que l'enfant est sous la responsabilité du transporteur quand il est dans le bus, contrairement au chemin de l'école. Il appartiendrait au transporteur d'assurer la surveillance, même s'il est probable qu'il ne le fasse pas.
- **M. Lecci** précise que les transporteurs, en tous cas les VMCV, font aussi de la prévention dans les écoles chaque année. En revanche, comme dit par M. Daenzer, il est illusoire de penser qu'ils vont engager des personnes pour surveiller les bus. Il faut aussi rappeler qu'il y a non seulement un règlement des transports, mais aussi une charte adressée aux parents pour approbation. Les parents sont informés en cas de non-respect de la charte. Si cela va plus loin, c'est le règlement qui s'applique.
- **M. Chavannes** rappelle rencontrer, avec M. Lecci, tous les transporteurs pour leur rappeler leur responsabilité. La négociation est très difficile, d'où le recours aux « gilets jaunes »
- **Mme Zjörjen** remercie les membres du CODIR pour leurs éléments de réponse, dans l'attente de leur réponse écrite.
- **M. Studer** informe, en sa qualité de Municipal de Villeneuve, que la PA Tronchenaz est à l'examen préalable auprès du Canton. La réponse est attendue dans les 3 à 6 mois. Ensuite, il sera passé à l'enquête publique et à l'approbation par le Conseil communal.
- **M. Weber** évoque le camion-piscine, tout soulignant l'incongruité de le trouver à côté du Lac et d'une autre piscine. Il se demande s'il est vraiment nécessaire d'investir dans une telle infrastructure dans de pareilles circonstances et s'il appartient vraiment à l'école d'apprendre à nager aux enfants. Vu l'investissement, même s'il est partagé avec d'autres, il se demande s'il ne faudrait pas privilégier le fait de couvrir la piscine actuelle.
- **M. Chavannes** relève que la saison estivale correspond aux vacances scolaires et n'est pas forcément assez longue pour permettre l'enseignement de la natation dans de bonnes conditions. La demande d'enseignement de la natation provient de l'école, même si le choix des priorités lui paraît en un sens discutable. Il en va néanmoins d'une question de sécurité avec l'enseignement de la natation et, dans ce contexte, le camion-piscine a du sens. D'un point de vue pédagogique, l'outil est vraiment révolutionnaire et permet de progresser rapidement. L'opportunité de l'accueillir pour un essai s'est présentée, à des conditions très favorables, puisque le camion n'était pas utilisé pendant quelques semaines. Il convient d'en profiter pour aller le découvrir. Les enseignants et les parents sont enchantés.
- **M. Rechsteiner** précise que l'enseignement de la natation est une volonté du canton.
- **M. Lecci** rappelle qu'à un certain moment, les enfants allaient à la piscine municipale de Vouvry. Ensuite, cela n'a plus été possible faute de place. Il n'y avait pas non plus de place à la Maladère et il a fallu trouver d'autres solutions. C'est dans ce contexte que l'idée du camion-piscine a été étudiée. Par la suite, l'opportunité actuelle s'est présentée. A l'usage, il relève que le dispositif est très efficace et



Association Scolaire et Parascolaire Intercommunale du Haut-Lac - ASPIHL

apprécié. L'expérience était bonne, compte tenu prix de cet essai.

- **M. Narbel** rappelle que le CODIR a fait pendant presque deux ans des recherches pour la construction d'une piscine avec les communes du Chablais valaisans et vaudois. Rien n'a abouti pour des questions de coût d'entretien, plus que de construction. Un nouveau projet va voir le jour à Yverne. Des contacts sont en cours dans ce cadre. L'abonnement de bus permettrait d'aller jusqu'à Yverne. Ce serait une piste intéressante.

Le Président encourage les membres à se déplacer lors de la visite déjà annoncée de manière à se faire une meilleure idée sur place. Il sonde l'assemblée pour connaître approximativement le nombre de personnes qui feraient le déplacement.

- **Mme Stettler** dit avoir pu visiter le camion-piscine dans le cadre du Conseil d'établissement. Elle fait part de son enthousiasme et invite les conseillers à se déplacer.
- **Mme Gerber** témoigne de ses impressions positives en tant que parent d'élève. Elle relève que ces derniers sont enthousiasmés et que les enseignants de natation sont très impliqués.

La parole n'étant plus demandée, le Président remercie toutes les personnes présentes et lève la séance à 21h37.

Au nom du Conseil Intercommunal

Le Président

La Secrétaire

Maxime Crisinel

Corinne Rey

Rennaz, le 1^{er} novembre 2025

Annexe : divers de Mme Ziörjen